



DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES ET DES GRANDES TRANSFORMATIONS

DIRECTION VIE
INSTITUTIONNELLE,
AFFAIRES GÉNÉRALES
ET CONSEIL

N° 48-10/2024

Le Président,

*Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.712-2, L713-3 et L.713-9 ;
Vu les articles R.719-51 à R.719-112 du code de l'éducation relatifs au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu le décret n°84-798 du 27 août 1984 portant création de l'Université du Havre ;
Vu les statuts de l'Université Le Havre Normandie ;
Vu la délibération n°2665 du Conseil d'administration du 3 octobre 2024 ;
Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022.*

Décide,

Article 1

Le Président, Pedro LAGES DOS SANTOS, donne délégation de signature à **Madame Morgane CHEVÉ, Vice-présidente en charge des affaires institutionnelles et des grandes transformations**, ordonnateur secondaire délégué reçoit, à ce titre, délégation de signature du président de l'université, ordonnateur principal de l'établissement pour engager les dépenses relatives au développement durable, à l'innovation pédagogique et numérique et à la transformation digitale des processus dans le cadre de la stratégie numérique globale de l'université.

Il lui incombe également d'assurer, dans la limite de ses attributions, la sécurité et la santé des agents placés sous son autorité, la sauvegarde des biens dont il dispose et la protection de l'environnement de travail desdits agents.

Article 2

La présente délégation ne peut être subdéléguée.

Article 3

Les dispositions de la présente délégation prennent effet à compter de sa signature. Elles prendront fin au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire. Elle sera accessible à l'ensemble des personnels et usagers et publiée sur internet.

Article 4

La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délégation.

NOM Prénom	Désignation	Signature*
Morgane CHEVÉ	VICE-PRÉSIDENTE	

**la signature apposée sur ce document sera considérée comme votre signature « type ». Merci de veiller à ce qu'elle soit la plus fidèle possible. Toute autre signature ne sera pas recevable.*



Fait au Havre, le 18 octobre 2024

Le Président,
Pedro LAGES DOS SANTOS

